

La loi de finances sur la facturation électronique. Concrètement, ça va se passer comment ?

Webinaire – 07/12/2023

Webinaire

Agenda

- Facturation électronique obligatoire, en quoi consiste la réforme ?
- Concrètement, ça va se passer comment ?
- Que peut-on anticiper dès à présent ?

Facturation électronique obligatoire

En quoi consiste la réforme ?

Quoi → Qui ?

L'ensemble des opérations d'achats et de ventes de biens et/ou de prestations de services réalisées entre entreprises établies et assujetties à la TVA en France

Comment ?

Il faudra :

- (A) émettre une facture électronique (qui ne soit pas juste un PDF) avec des informations standardisées et normalisées
- (B) pouvoir la transmettre jusqu'à « destination » : portail public de facturation (PPF) + client final
- (C) émettre mensuellement un rapport de TVA à destination de la PPF, qui concernent aussi des opérations non concernées par la facturation électronique (particuliers, etc.)

→ flux e-Invoicing

→ flux e-Reporting

Facturation électronique obligatoire

Calendrier de la réforme (au 27/11/2023)

Nature de l'obligation	Taille de l'entreprise	Date d'entrée en vigueur de la réforme selon le calendrier voté par le Sénat
Réception des factures au format électronique	Grandes entreprises / ETI / PME et micro-entreprises	1 juillet 2025 : date sous réserve que l'amendement soit adopté, pour le moment 1 juillet 2026
Emission des factures au format électronique	Grandes entreprises	1 juillet 2025 : date sous réserve que l'amendement soit adopté, pour le moment 1 juillet 2026
	ETI	1 septembre 2026
	PME et micro-entreprises	1 septembre 2027
Transmission de certaines données à l'administration fiscale (e-Reporting)	Grandes entreprises	1 septembre 2026 *
	ETI	1 septembre 2026 *
	PME et micro-entreprises	1 septembre 2027 *

* possibilité d'accorder un trimestre supplémentaire par décret

Source au 27/11/2023

[Le Sénat vote un nouveau calendrier de la facture électronique \(editions-legislatives.fr\)](https://www.legislatives.fr/actualites/le-senat-vote-un-nouveau-calendrier-de-la-facture-electronique)

Facturation électronique obligatoire

Flux e-Invoicing

Comment ?

Il faudra (A) émettre une facture électronique (qui ne soit pas juste un PDF) avec des informations standardisées et normalisées (B) pouvoir la transmettre jusqu'à « destination » : portail public de facturation (PPF) + client final

Conséquences (A)

- SQI fait évoluer Espace Affaires pour qu'il puisse émettre des factures X :
 - Version 'S' d'Espace Affaires en cours de développement
 - Certaines évolutions sont déjà disponibles
- Il faudra pouvoir 'traiter' en réception des factures électroniques

Conséquences (B)

- Espace Affaires ne 'transportera' pas les factures. Nous sommes en train de nous appuyer sur nos partenaires historiques (PDP*, OD*)

Remarque : comme actuellement pour les factures achats

- * PDP : plateforme de dématérialisation partenaire
- * OD : opérateur de dématérialisation
- * PPF : portail public de facturation
- * Schéma en Y

Espace Affaires doit de notre point de vue rester au centre du dispositif (traitement, workflow, etc.)

Facturation électronique obligatoire

Evolutions Espace Affaires

Type de tiers **C** Client

Code tiers **SQI000** Secteur **Secteur privé** Prospect

SIREN / SIRET **3795517400051** Insee/Siren Etablissement fermé Inactif

Raison sociale **SQI** Siège social Bloqué

Généralités Observations Regroupements Règlement Banque Liste des contacts

Libellé court **SQI** Catégories

Coordonnées principales
Changer l'adresse principale Adresse principale (20 avenue de l'Europe 78000 VERSAILLES)

Adresse **20 avenue de l'Europe**

Code postal **78000** Ville **VERSAILLES**

Pays **FRA** France

Téléphone **01 39 02 61 65** Fax **01 39 02 61 69**

Email

Mode d'envoi commande **Aucun**

Adresses complémentaires du tiers

N°	Type	Désignation	Adresse	Code postal	Ville
1		Adresse principale	20 avenue de l'Europe	78000	VERSAILLES

Maintenance fichier : Pays

Pays **BEL**

Libellé long **Belgique**

Langue **FR** Français

Code Iso Alpha 2 du pays

Regroupement

Contrôle sur Siret

Facturation électronique obligatoire

Flux e-Reporting

Comment ?

- Il faudra émettre mensuellement un rapport de TVA à destination de la PPF, qui concernent aussi des opérations non concernées par la facturation électronique (particuliers, etc.)

→ De notre point de vue, cette action doit être effectuée par le logiciel comptable.

Trois cas existants

- Sage 100 : étant un Centre de Compétences, nous sommes en relation avec Sage sur le sujet pour clarifier leur position / fonctionnement → peut avoir des conséquences sur l'interface (*n° de facture Espace Affaires qui est unique...*)
- Autres systèmes comptables : merci de vous rapprocher de votre éditeur → aura sans doute des impacts sur l'interfaçage (*n° de facture Espace Affaires qui est unique...*)
- Cabinets comptables : merci de vous rapprocher de votre cabinet

Facturation électronique obligatoire

Que peut-on anticiper dès à présent ?

Le référentiel tiers

- Mettre à jour votre base de tiers (1 code client/fournisseur = 1 SIRET) : vous pouvez, d'ores et déjà, pour chaque tiers, renseigner de façon systématique son numéro de SIRET et de TVA intracommunautaire, ainsi que son pays et sa devise
- Vérifier pour chaque tiers ayant des coordonnées bancaires (fournisseurs généralement), que les IBAN sont bien renseignés
Pour la France, indiquer le code pays FR et renseigner la partie code banque, code guichet, etc. et laisser Espace Affaires renseigner la partie IBAN automatiquement (que la partie IBAN pose souci à Sage, Quadra)
- Qualifier votre base de données avec les informations suivantes : adresse de livraison des biens, si elle est différente de celle du client

Les circuits de validation

- Des statuts obligatoires seront à communiquer, dont la validation ou le refus
- Les mettre en place dès que possible pour les factures achats

Logiciel de démat, flux 'achat' (factures fournisseurs)

- Mettre déjà en place une solution permettant d'entamer une démarche interne de dématérialisation des flux
- SQI a depuis des années acquis de l'expérience et sait déployer efficacement et en autonomie (*jamais mieux servi que par soi-même*)

e-Reporting

- Merci de contacter votre éditeur ou cabinet comptable pour vous assurer de ce qu'ils ont prévu à ce sujet



Questions / Réponses



Merci de votre attention !

« Plus faibles sont les risques, meilleure est l'entreprise. »

- Sophocle